



Avec la FSU pour un mois de janvier offensif !

EDITO

Au nom des militant-e-s du secrétariat académique, je vous présente à toutes et tous nos meilleurs vœux pour 2023 : qu'elle soit celle de la victoire dans nos mobilisations pour nos salaires, nos retraites et nos métiers ! Le mois de janvier s'annonce en effet décisif.

En décembre, vous nous avez aidé-e-s à placer la FSU largement en tête aux élections professionnelles, confortant ainsi son rôle moteur dans l'Éducation nationale. Merci à toutes et tous de la confiance que vous accordez au SNES et à la FSU. Cette confiance et ce soutien engagé les militant-e-s pour la défense des personnels, de nos métiers, de nos salaires, de nos retraites. C'est pourquoi nous nous devons de porter un projet offensif et construire avec vous un plan d'action pour un mois de janvier de luttes.

Dans un contexte qui est celui de la mise en œuvre du Pacte, des mensonges du Ministre sur nos salaires, des réformes qui saccagent nos métiers et les fondements du

service public d'éducation, nous ne pouvons attendre les annonces sur les retraites pour nous mettre en ordre de marche et faire entendre nos revendications, nos exigences pour une autre École. Les pièces du puzzle des diverses réformes et expérimentation Macron se mettent en place, il nous faut y mettre un coup d'arrêt. C'est pourquoi la FSU appelle à la grève le mardi 17 janvier.

Le 17 janvier, nous serons la veille de la reprise des concertations au ministère sur le Pacte et la mise en œuvre du conseil national de refondation. La mobilisation imposera un rapport de force qui pourra contraindre le ministère à revoir sa copie alors qu'aujourd'hui le ministre a l'arrogance d'affirmer dans les médias que le président Macron n'a jamais promis une augmentation des rémunérations des enseignant-e-s de 10 % en janvier 2023.

Le 17 janvier nous réaffirmerons notre exigence du retrait de la réforme de la voie pro et nous mettrons en lumière nos

revendications pour une autre politique éducative : la réforme du bac et du lycée, Parcoursup, l'expérimentation Marseille... c'est toujours non !

En appelant à la grève le 17 janvier, le SNES avec la FSU affirme son rôle de leader dans les luttes à mener pour nos salaires, nos conditions de travail, nos retraites. Revaloriser nos salaires, c'est revaloriser nos retraites et nos pensions ! La date du 17 janvier est un tremplin avant le déclenchement des hostilités contre la réforme des retraites dont les annonces devraient être faites d'ici la fin du mois. Le SNES avec la FSU et une très large intersyndicale interprofessionnelle se tiennent prêts : pour la retraite à 60, contre l'allongement de la durée de cotisation. Il n'y a qu'avec l'ensemble des autres fédérations syndicales que nous pourrions gagner. Rassembler pour gagner, c'est ce à quoi travaillent les syndicats de la FSU.

*Marion Chopinet
Secrétaire académique*



Après les élections

Mise en place de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, au Conseil Social d'Administration (CSA) est attachée une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT), qui reprend la plupart des attributions des CHSCT. Les 10 représentant·e·s titulaires de la FS-SSCT sont choisi·e·s parmi les élu·e·s au CSA, les suppléant·e·s sont désigné·e·s par les organisations syndicales. Pour la FS-SSCT Académique la FSU a 4 titulaires et 4 suppléants et proposera d'élire un secrétaire parmi ses membres.

L'installation des FS-SSCT devrait se faire fin janvier-début février. Le premier travail sera la poursuite des différents travaux engagés en CHSCT (impact de la réforme du contrôle continu du BAC, usage des outils de communication numérique...). Une formation en santé, sécurité et conditions de travail de 5 jours est prévue également pour les membres de l'instance et de 3 jours pour les membres du CSA ne siégeant pas en FS-SSCT.

Vous pouvez compter sur la détermination des membres de la FSU dans cette nouvelle instance pour améliorer les conditions de travail de tous les personnels.

Alain Durante

CAPA

- Julien Weisz, Professeur certifié
- Ramadan Aboudou, Conseiller principal d'éducation
- Anna-Maria Buccieri, Psychologue de l'Éducation nationale
- Mélodie Martin, Professeure certifiée
- Laurent Tramon, Professeur agrégé
- Caroline Cheve, Professeure certifiée
- Alain Durante, Professeur certifié
- Aurélia Dessales, Professeure agrégée
- Anne Birecki, Professeure agrégée
- Franck Balliot, Professeur agrégé
- Marion Chopinet, Professeure certifiée
- Pascal Billy, Professeur agrégé

CSA région académique

- Laurent Tramon, agrégé
- Pascal Billy, agrégé

CSA académique

- Marion Chopinet, certifiée
- Aurélia Dessales, agrégée

Les Élections professionnelles confirment la première place de la FSU dans l'Éducation.

Les élections de décembre 2022, dans l'Éducation, ont été largement remportées par la FSU qui renforce et consolide ainsi sa première place, loin devant les autres fédérations. D'aucuns espéraient sans doute que le contexte de la Loi de Transformation de la fonction publique, avec sa restriction du champ d'intervention des CAPA, marquerait le déclin de la FSU. Il n'en est rien. Au contraire, le SNES avec la FSU réaffirme ici le rôle éminemment politique que jouent ses élu·e·s dans les instances, loin de l'image d'un « syndicalisme de services » qui pourrait nous coller à la peau.

Cette victoire de la FSU ne peut cependant occulter la faible participation des personnels à ces élections et cela doit nous interroger. L'extrême complexité et les « plantages » du vote électronique ne peuvent seuls expliquer l'abstention. L'administration a sa part de responsabilité dans le manque de visibilité donnée aux élections dans les établissements. Les chefs d'établissement ont mis plus d'énergie à soigner la participation dans leur scrutin qu'à remplir correctement leur mission d'organisateur du bon déroulé du vote.

Nous avons rappelé dans cette campagne l'importance du réseau militant de la FSU sur le terrain, dans les établissements, auprès de tous les personnels. Notre force est là, il nous faut travailler à la confirmer, à réaffirmer le rôle essentiel des représentant·e·s du SNES et de la FSU dans les collèges et les lycées, au quotidien.

La défense des personnels, individuelle et collective, est au cœur de notre combat. Nous continuerons à mener de front la défense des intérêts individuels des personnels (carrière, mutation,...) comme les luttes collectives contre les réformes qui détruisent nos métiers, pour une revalorisation sans contrepartie, pour une réelle amélioration de nos conditions de travail. Le SNES et la FSU défendent les personnels et se portent garants de notre identité professionnelle, de notre fierté à exercer nos métiers.

Nous allons poursuivre et approfondir notre travail sur les enjeux féministes, écologiques, anti-racistes, axes fondamentaux du syndicalisme de transformation sociale du XXI^e siècle.

Marion Chopinet



- Caroline Cheve, certifiée
- Laurent Tramon, agrégé

CSA départemental 04

- Éric Gauthier, Certifié
- Lionel Lasfargues
- Anne-Marie Lasfargues, certifiée

CSA départemental 05

- Yann Defontaine, certifié
- Vincent Daudin, certifié

CSA départemental 13

- Julien Weisz, certifié
- Nicolas Bernard-Hayrault, certifié
- Angélique Muniga, certifiée

CSA départemental 84

- Philippe Brenier, certifié
- Mélanie Le Guilloux, agrégée

CCPA non-titulaire enseignant·e·s, CPE, Psy-EN

- Corinne Lienhart, Enseignante 2^e degré
- Alban Laberthe, Enseignant 2^e degré

CCPA AED et AESH

- Élodie Commenges, AED 2nd degré
- Élodie Gandon, AESH 2nd degré

FS-SSCT académique

- Marion Chopinet, certifiée
- Aurélia Dessales, agrégée
- Alain Durante, Certifié

FS-SSCT du 04

- Éric Gauthier, certifié
- Lionel lasfargues, certifié

FS-SSCT du 05

- Yann Defontaine, certifié
- Delphine Franceschetti, certifié

FS-SSCT du 13

- Nicolas Bernard-Hayrault, certifié
- Angélique Muniga, certifiée
- Sophie Bietrix, certifiée

FS-SSCT du 84

- Mélanie Le Guilloux, agrégée
- Aurélia Dessales, agrégée

Expérimentation quand tu nous tiens...

A coup de visites médiatisées, Emmanuel Macron et son gouvernement se targuent de s'intéresser à la Ville de Marseille longtemps ignorée et malmenée en termes de locaux comme de moyens. La dernière en date à Aix laisse planer des inquiétudes sur les projets du gouvernement en collège.

Dans l'académie, les dotations prévues pour la rentrée 2023 sont indignes alors même que le nombre d'élèves va continuer à augmenter dans le second degré.

Sur le plan Marseille, on peut se féliciter de la participation de l'État à la rénovation des écoles mais cette participation est assortie de contreparties voulant créer des écoles dérogatoires du droit commun. Dans le second degré, le SNES-FSU avait flairé les effets d'annonces très peu suivis d'effets réels : défini comme le 2^e axe principal du

ministère pour la rentrée, le budget Vie de l'élève va compter... 1 création de poste de CPE dans une académie déficitaire en moyens vie scolaire. Nous n'avons aucune visibilité sur les micro-structures dont il faudra tirer un premier bilan. On touche là aussi à une dérive importante de ces politiques « d'expérimentation » qui n'en ont que le nom et qui permettent d'imposer sans consultation ni bilan des réformes ineptes. Malgré une publication des IPS qui a mis sous le feu des projecteurs l'urgence d'une réflexion sur l'Éducation Prioritaire, aucun moyen n'est prévu en ce sens.

Le « PLAN MARSEILLE » semble avoir été pensé en « grande » hâte plutôt qu'en GRAND !

Ramadan Aboudou

Sur le terrain

Dans un collège du 04

SNES-FSU : Franck, la question salariale reste-t-elle une préoccupation pour toi ?

Franck : Oui, bien sûr ! Mise à part l'augmentation récente du point d'indice de 3,5 % qui reste bien en dessous de l'inflation, les effets d'annonce de revalorisation ne me concernent pas.

Dans le 04, il n'y a pas de REP+, donc ni prime, ni pondération pour améliorer mes conditions de travail. De plus je suis au 8^e échelon, j'ai donc déjà subi une perte importante de pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice des années précédentes et je ne bénéficie pas non plus de la prime « Grenelle » !. Je suis en service partagé, comme beaucoup ici ; les frais de carburant ne cessent d'augmenter pour aller dans mon 2^e établissement et j'ai même dû changer mes pneus car il est situé en zone montagne. En fait, pour augmenter mon salaire, je suis obligé d'accepter des missions supplémentaires, prof principal, « devoir faits »..., mais ce n'est pas une revalo, c'est travailler plus pour gagner plus et c'est au détriment des élèves car j'ai de moins en moins de temps à consacrer à mes préparations de cours. Je serai en grève le 17 Janvier.

Dans un collège du 05

SNES-FSU : Comment ont évolué vos missions au cours des dernières années ? Au regard de ces changements, quelles en sont les conséquences sur votre charge de travail ?

Sandrine : Comme dans toute la fonction publique, les conditions de travail se dégradent, pour preuve le nombre de

démissions ou de ruptures conventionnelles et les difficultés de recrutement. Dans les petits établissements, nombreux dans le département, les tâches périphériques consomment le temps et l'énergie d'un petit nombre, provoquant lassitude, stress, voire conflit de valeurs. Après plusieurs années, cesser de siéger en CA, refuser les fonctions de professeur-e principal-e, de référent-e ceci ou cela est plus que légitime : mais sans relève, c'est sacrifier la démocratie de l'établissement, pénaliser les élèves... Comment faire ce choix sereinement ?

SNES-FSU : Les relations avec les équipes de direction se sont-elles transformées ces dernières années ?

Sandrine : Les relations se tendent au fil des suppressions ou redistributions d'heures : les inquiétudes portent sur les compléments de service et fermetures de poste, entraînant souvent des déplacements importants, voire des changements de département. L'autoritarisme de certain-e-s chef-fe-s d'établissement pose également question, de même l'absence de communication ou la non prise en compte des difficultés de terrain avec les parents, les élèves,...

SNES-FSU : Les collègues privilégieront-ils plutôt la lutte contre la réforme Macron des retraites ?

Sandrine : Le report de l'âge légal de départ angoisse les collègues, qui, pour beaucoup, se sentent usé-e-s et fatigué-e-s déjà bien avant 62 ans.

Dans un collège du Vaucluse

SNES-FSU : quelles mesures salariales les enseignant-e-s attendent-ils ?

Dates à connaître

Mutations inter

Du 16 au 31 janvier 12h : consultation sur SIAM du barème retenu et possibilité de contestation via colibris, contactez-nous !

10 février 2023 : date limite de demande tardive de participation ou de modification (cas de force majeure), d'annulation.

7 mars 2023 : résultats Inter, SpeN et PoP

Agrégation sur liste d'aptitude

Du 2 au 23 janvier 2023 : candidatures sur I-Prof.

Du 27 janvier au 19 février : avis chefs d'établissement et IPR.

À partir du 22 février : consultation des avis.

6 juillet 2023 : publication sur SIAP des promus.

Forfait Mobilité Durable

Les nouveaux textes montent le forfait 2022 jusqu'à 300 €, les demandes sont reportées à début 2023 pour l'année 2022, en attente Bulletin Académique.

Mélanie : En collège, les enseignants ne s'attendent qu'à des « mesurette » de la part du nouveau ministre, tant du point de vue des moyens alloués à la pédagogie, qu'à la question salariale, sujet revenant sans cesse en salle des profs depuis l'accélération de l'inflation et en l'absence des revalorisations annoncées.

SNES-FSU : comment les collègues jugent-ils leurs conditions de travail au quotidien ?

Mélanie : En attendant, chacun cherche des solutions individuelles pour pallier aux problèmes du quotidien, ce qui génère beaucoup d'insatisfaction et de défaitisme dans les salles des profs. De même, les injonctions institutionnelles à développer des innovations pédagogiques pour pouvoir gérer l'hétérogénéité de classes trop chargées, désabusent les collègues, aussi parmi les plus jeunes.

SNES-FSU : les collègues sont-ils prêts à se mobiliser ?

Mélanie : Pour l'heure, cet état d'esprit ne semble pas se traduire, paradoxalement, par une envie du plus grand nombre de se mobiliser. Il y a donc un vrai travail à faire, notamment en HIS pour expliciter les liens qui existent entre les difficultés de chacun au quotidien et les réformes menées tambour battant, pour convaincre d'être en grève le 17 janvier.



Maintien des épreuves de spécialités en mars : le verrou doit sauter !

Le ministère a décidé le maintien des épreuves de spécialités à partir du 20 mars 2023 malgré la demande de report par une large Intersyndicale et par les enseignant-e-s concerné-e-s. Les notes sont remontées le 7 avril dans Parcoursup, les élèves en ont connaissance le 11 avril. Pap NDiaye n'a qu'une chose en tête, le tri sélectif des élèves à partir des notes de spécialités et de celle de l'EAF, malgré une

année tronquée et de programmes nationaux dont seulement une partie est prise en compte pour l'évaluation. Ce choix est un non sens pédagogique, les programmes « resserrés » le sont peu ou pas du tout et de façon totalement incohérente. Il faudra donc boucler la fin des programmes sans enjeu réel puisque l'évaluation ne compte plus, que les épreuves sont passées et Parcoursup bouclé ! On peut donc craindre

la démotivation et l'absentéisme des élèves que le GO ne pourra pas changer puisque le fond n'est pas vraiment évalué. Enseignant-e-s, élèves et familles ne sont pas dupes : le lycée est encore plus inégalitaire. La seule réponse possible pour la réussite des élèves est le report des épreuves au mois de juin.

Maria Ignacio

Vie Scolaire sous tension

Seulement 1 emploi de CPE affecté dans l'académie sur les 100 créés à la rentrée 2023 dans une académie déficitaire en emploi de CPE. Aucune communication sur les dotations d'AED qui n'ont cessé de baisser depuis 4 ans, pas d'informations

sur la Prime REP-REP+ de ces personnels et aucune levée de toutes les ambiguïtés qui encadrent la cédésation des AED. Au regard des besoins éducatifs, les vies scolaires ont surtout besoin d'un plan massif de création d'emplois pour ne plus être sous tension

et pour pouvoir répondre aux besoins des élèves de manière ambitieuse.

*Ramadan Aboudou - Elodie Commenges
Mathilde Lagache*

Pour garantir nos retraites !

Les pré-annonces scénarisées par E. Borne dès le 3 janvier ne laissaient guère de doute, il s'agira bien de reculer l'âge de départ à 64 ans, avec une mise en place dès l'été 2023. La présentation du projet de loi à l'Assemblée le 23 janvier et l'annonce d'un débat parlementaire ne trompent personne, seule une mobilisation forte, unitaire et durable pourra l'empêcher. Nos

professions subissent déjà largement les effets de la réforme Touraine qui oblige nombre d'entre nous à retarder leur départ au-delà de 62 ans pour limiter les effets de la décote, mais la réforme Dussopt aggraverait encore la situation de tous et toutes surtout ! Prendre en compte les années d'étude, revendication constante de la FSU, serait un moyen de garantir un

niveau de pension répondant au principe de « la dignité de la fonction » et du traitement continué tels que définis dans notre statut, et ce dès 60 ans, n'en déplaie au mantra libéral du travailler toujours plus. Sans attendre les mobilisations spécifiques, soyons en grève dès le 17 janvier pour défendre nos retraites !

Annie Sandamiani

Agent-e-s non titulaires : mobilisation !

Nombre de personnels contractuels restent à ce jour écartés de toute possibilité de titularisation autre que par concours, niant la prise en compte d'une expérience durement acquise et maintenant les agents dans une précarité qui ne cesse de s'aggraver : suppression des CCP d'affectation conduisant à des recrutements hors barèmes et hors vœux influant sur le passage en

CDI, services partagés, temps incomplets, retards de payes, modifications substantielles des contrats, attente des attestations employeurs retardant le versement du chômage, dégradation des conditions de travail...

La réforme des retraites pèsera lourd. Les agents non titulaires de la fonction

publique, relèvent du régime général de la sécurité sociale et de l'Ircantec, par points. L'allongement de la durée de cotisation, et un recul de l'âge légal de départ ne seront pas de nature à compenser la pénibilité et les pressions subies tout au long de la carrière.

Jocelyne François

Rentrée 2023 : la saignée continue...

Dans le second degré, au niveau national, c'est encore 481 emplois qui vont disparaître à la rentrée 2023 portant les pertes à 8381 depuis 2018 ! La « pause » démographique qui se profile pourrait être l'occasion d'améliorer les conditions de travail des élèves et enseignants : il n'en sera rien !

Sur l'académie, alors que la hausse des effectifs prévue est de 1354 élèves, seuls

49 emplois seront créés.

Les collèges gagneront 32 emplois pour 509 élèves supplémentaires ! Il sera donc difficile d'améliorer les conditions de travail alors même que les effectifs par classe en collège sont plus élevés dans l'académie (pourtant fortement dotée en éducation prioritaire !) qu'au niveau national.

En lycée, alors que l'on attend 627 élèves

supplémentaires et que doit être financée 1h30 de maths en 1ère, seuls 10 emplois sont prévus : on peut craindre suppression d'options, de spécialités et hausse des effectifs !

Les LP ne sont guère mieux dotés puisque seuls 7 emplois sont prévus pour 281 élèves supplémentaires.

Franck Balliot

10 raisons d'être en grève le 17

Budget, chauffage, délestage

Devant l'augmentation du prix de l'énergie, les pressions risquent d'être importantes pour basculer des fonds de réserve ou des activités pédagogiques vers la viabilisation. Début décembre plusieurs fiches santé et sécurité au travail remontées au CHSCT montrent que des collègues travaillaient avec des températures basses (12°) à cause de problèmes dus à des

dysfonctionnements de la chaufferie. Au même moment, le ministère annonce dans les médias que les établissements scolaires ne seront pas épargnés par les délestages électriques. Le SNES-FSU dénonce la prise en compte tardive du problème et le fait que l'Éducation nationale ne soit pas considérée comme prioritaire dans la distribution de l'énergie. Il est inacceptable

qu'un gouvernement fasse payer à l'École le prix d'une politique énergétique défailante. Le SNES-FSU demande que les établissements scolaires puissent rester ouverts dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes.

Alain Durante

Danger sur le collège et voie professionnelle

Le collège unique est pointé du doigt comme étant le maillon faible du système éducatif. Loin de questionner les moyens mis en œuvre dans les établissements, le ministre veut créer un rapprochement entre le primaire et le secondaire, à l'instar des expérimentations imposées dans certaines académies (6e tremplin). Des professeurs des écoles viendraient dans les collèges pour apporter leur expertise aux élèves de 6e en difficultés, cela en

heures supplémentaires. La raison ? Elle est donnée par Isabelle Boulnois, en charge du copilotage du projet : « Les professeurs de collège ne sont pas formés à apprendre à lire aux élèves ni à leur enseigner certains automatismes en mathématiques ». Ce mépris vis-à-vis des enseignants laisse entrevoir le futur « pacte » enseignant, ce contrat proposé par Macron aux professeurs pour les payer davantage, s'ils acceptent des missions supplémentaires.

En parallèle, la réforme de la voie professionnelle, et son palier d'orientation à la fin de la cinquième vers l'apprentissage, s'inscrit dans ce contexte général de dévalorisation des missions d'enseignement : les jeunes seraient mieux formés en entreprise qu'à l'école.

À rebours de cette vision rétrograde, le SNES-FSU porte l'idée d'une école émancipatrice.

Julien Weisz

AESH une loi pour rien ?

Deux nouveautés concernant les AESH ont été annoncées en fin d'année 2022 :

- les primes REP/REP+ seront enfin perçues par les AESH exerçant en éducation prioritaire. Mais, pour les AESH comme pour les AED, elles sont dévalorisées par rapport à celles des professeurs, cpe, psy en ou chefs d'établissement. Une avancée qui garde malheureusement un amer goût de

mépris pour le travail de ces personnels. - la « loi visant à lutter contre la précarité des AESH ». Son seul apport est l'annonce de la possibilité de signer un CDI dès la fin du premier CDD de 3 ans. Prenons le pour ce que c'est, c'est-à-dire presque rien... il est en effet tout à fait possible de proposer un CDI dès le premier contrat.

D'une loi on aurait pu attendre d'offrir la possibilité à tous les AESH qui le souhaitent l'accès au temps plein, la remise à plat de la grille indiciaire de rémunération ou encore la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH. Et c'est bien tous ces points que porte le SNES-FSU.

Pascal Billy

Entrée dans le métier : Des Chiffres et des Lettres

AED Prépros, SOPA, ECA, FSTG, PSTG... Les sigles se multiplient pour décrire les statuts des entrants dans le métier, mais ils peinent à masquer la noire réalité du sort fait à nos nouveaux collègues : charge de travail titanesque, rémunérations indignes, accompagnement souvent punitif, perspective

d'exercer une profession méprisée et paupérisée. Qui aujourd'hui est prêt à s'engager dans ce parcours du combattant ? Qui pour préparer la même année son Master, le concours, et assurer 6h de cours, le tout payé moins de 700 € par mois ? Qui pour se retrouver, fraîchement diplômé, à plein

temps devant les élèves, à devoir suivre des formations le samedi ? Il n'y a que le Ministre pour s'étonner que les concours de recrutement peinent à faire le plein !

Anne Birecki

Salaires

Augmentation de 10 % sans contrepartie pour tous : promesse enterrée !

Imposer des contreparties à d'éventuelles augmentations de salaire individuelles et ciblées : ce n'est pas revaloriser, c'est financer l'épuisement professionnel.

6 % d'inflation en 2022, mais à peine 3,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice : c'est une nouvelle perte sèche

de pouvoir d'achat.

Depuis le 1er janvier 2023, le salaire de début de carrière d'un enseignant à bac +5 n'est plus qu'à 9 % au-dessus du salaire minimum.

Malgré 43 h de travail hebdomadaire : des rémunérations inférieures de 25 à 30 % par rapport aux autres cadres

Baisser les futures pensions, c'est baisser les rémunérations du travail actuel car les pensions sont un salaire différé en échange du travail accompli aujourd'hui

Au 1er janvier 2023, le salaire minimum passe à 1709,28 € bruts et le minimum fonction publique à 1712,06 € (IM 353).

Laurent Tramoni



Fonction Publique Territoriale

Dans les Bouches-du-Rhône, la FSU incontournable !

La défense d'un service public de qualité, rendu par des agent-e-s respectés dans leurs missions et mieux rémunérés, le refus de la privatisation des missions, des pratiques syndicales transparentes et démocratiques, c'est l'identité de la FSU dans la fonction publique territoriale. Malgré la nouveauté du vote électronique imposé par les collectivités, et très défavorable au vote des agent-e-s qui n'exercent pas leurs missions devant un ordinateur, la FSU s'impose comme une force incontournable.

Si les résultats à la Ville de Marseille sont un peu décevants, la FSU progresse aussi dans plusieurs municipalités où elle présentait des listes.

Au Conseil Régional, la FSU conserve la majorité des sièges, malgré de nombreuses attaques, grâce à son inlassable travail de terrain, sa proximité et sa défense des agent-e-s au quotidien.

A la Métropole, elle progresse et fait désormais jeu égal avec Force Ouvrière avec 5 sièges chacun. Le travail conduit pour articuler en permanence défense du service public et défense des intérêts des agent-e-s et pour

développer un syndicalisme rigoureux, à rebours des pratiques opaques de cogestion, à la collecte des déchets, dans les centres de tri, mais aussi dans les autres secteurs et dans les services, a porté ses fruits.

Une reconnaissance en écho à la progression nationale de la FSU, qui devient représentative dans la Fonction Publique Territoriale, en obtenant un siège au Conseil Supérieur de la FPT.

Un grand bravo donc à tous ses militant-e-s !

Caroline Chevé

Secrétaire départementale FSU13



Empêcher la réforme de la voie pro : un enjeu majeur pour toutes et tous !

La réforme des lycées professionnels consisterait à diminuer drastiquement le nombre d'heures de cours au bénéfice de « stages en entreprise », et à faire exploser le cadre national des formations pour les « adapter » aux besoins économiques locaux des entreprises. Il s'agit de mettre au travail et rapidement la jeunesse, quitte à ne plus la former, ni la certifier.

C'est l'avenir scolaire et professionnel de 680 000 élèves (un tiers des lycéen-ne-s), souvent parmi les plus fragiles économiquement, socialement et scolairement, qui est en jeu ici.

Dans la continuité des réformes précédentes, et en lien avec les réformes de l'assurance chômage et des retraites, il s'agit bien d'abaisser le « coût » du travail, de renforcer la concurrence entre les salarié-e-s et de les précariser toujours davantage.

Pourtant, le lycée pro pourrait devenir le lieu d'enjeux essentiels pour notre société, par le développement de formations qui conduisent à des métiers nécessaires à la transition écologique, à la ré-industrialisation, à la prise en charge de la dépendance. La FSU défend un modèle de formation professionnelle initiale globale, émancipatrice, ancrée sur des diplômes nationaux garants de la qualification des emplois et de la reconnaissance des métiers. Parce que la place d'un jeune de 15 ans, quelle que soit son origine sociale, n'est pas au travail mais à l'école, le SNES, avec la FSU mène et mènera ce combat contre le projet Macron, pour les jeunes, pour les professeur-e-s des lycées pros mais plus globalement pour l'ensemble de la société.

Marion Chopinet

Retraites : mobilisons-nous !

Seule une mobilisation d'ampleur du monde du travail pourra mettre en échec la réforme inique portée par le gouvernement Borne. La FSU fidèle à son U pour Unitaire, avec l'ensemble de ses syndicats nationaux, travaille à construire un large mouvement intersyndical et interprofessionnel, à l'échelle départementale comme à l'échelle nationale. Les échanges bilatéraux, syndicat par syndicat, initiés par le gouvernement n'ont eu d'autre but que de fracturer le mouvement syndical en se trouvant des alliés. Force est de constater que cela n'a pas marché et l'on ne peut que s'en réjouir ! Personne ne veut d'un recul de l'âge légal ni d'une augmentation du nombre d'annuités et la prise en compte de la « pénibilité » ou

des carrières « super-longues » ne devront pas suffire à contenter certains. Le groupe des 9 chez les retraité-e-s – modèle de mouvement unitaire inscrit dans la durée – est vent debout contre une réforme dont le but inavoué est bien la baisse des pensions de toutes et tous, puisqu'il s'agit de contenir la part des retraites dans le PIB alors même que le nombre de retraité-e-s augmente. Le dernier rapport du COR n'appelle d'ailleurs aucune réforme régressive. La promesse d'un minimum de pension à 85 % du SMIC soit 1200 € pour une carrière complète n'est même pas confirmée pour les retraité-e-s actuel-le-s ; or elles sont nombreuses dans la Fonction Publique-y compris chez les enseignant-e-s. Le combat pour les retraites

implique un vrai choix de société, de place reconnue au travail, de répartition des richesses, bref un combat pour la transformation sociale voulue par notre fédération !

Annie Sandamiani



Les retraité·e·s : toujours acti·f·ve·s pour défendre leurs revendications !

Depuis la rentrée de septembre les retraité·e·s de la FSU ont multiplié les actions pour faire entendre leur voix.

En septembre ils manifestaient avec les acti·f·ve·s pour une juste augmentation des salaires et des pensions avec rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, et en octobre pour défendre la voie professionnelle mise en danger par la réforme annoncée par le gouvernement.

En novembre, les retraité·e·s se mobilisaient avec des modalités d'action variées: conférence de presse de l'intersyndicale, rassemblement devant la mairie pour la défense de la voie professionnelle et de la

démocratisation de notre système éducatif, distribution de tracts dans le cadre du salon des seniors et manifestation à l'occasion de la journée contre les violences faites aux femmes.

En décembre, 6 organisations dont la FSU se retrouvaient devant le siège du Medef pour une augmentation des retraites en rappelant les 2,6 milliards de bénéficiaires réalisés par l'Agirc-Arrco en 2021.

En 2023, les retraité·e·s FSU se retrouveront aux côtés des acti·f·ve·s dans les mobilisations contre les projets du gouvernement.

Patrick Prigent

Retraité·e·s : que ferons-nous en 2023 ?

La détermination des retraité·e·s ne faiblit pas pour cette nouvelle année. Nous manifesterons avec les acti·f·ve·s de l'Éducation Nationale le 17 janvier, fort·e·s de l'idée que revendiquer pour les salaires et les conditions de travail relève du choix de société et non d'intérêts catégoriels qui ne nous concerneraient plus. Il s'agit bien sûr de solidarité intergénérationnelle, mais aussi de défense du statut qui doit garantir le traitement continué. Nous serons aussi mobilisé·e·s dans le cadre des appels du Groupe des 9 pour exiger l'augmentation des pensions et une protection sociale conforme à notre mandat du 100 % Sécu, mais aussi une

véritable loi sur l'autonomie et des services publics capables de répondre aux besoins. Enfin, les retraité·e·s participeront pleinement aux mobilisations contre la réforme annoncée des retraites, qui pénaliserait les futur·e·s retraité·e·s et ne manquerait pas de bloquer les pensions des actuel·le·s (par souci de justice nous dira-t-on sans doute !). Cela commence par le fait que la garantie d'une pension de 1200 € pour une carrière complète ne concernerait pas le «stock» des retraité·e·s, déjà «favorisé·e·s» par l'âge auquel ils et elles sont parti·e·s !

Annie Sandamiani

Toutes et tous ensemble, nous bâtissons la protection sociale du XXI^e siècle

Le système de protection sociale à la française – retraites, assurance-maladie ou assurance chômage... – fut une construction historique progressive, intimement liée aux mobilisations ouvrières. Tourné vers l'avenir, le Conseil National de la Résistance décide la création de la « Sécurité Sociale » (SS), conçue à l'origine comme universelle. Ses ressources, les cotisations sociales, sont partie intégrante du salaire. C'est ainsi que la sécurité de tous les salarié·e·s face aux aléas (marché, maladie ou vieillesse) doit être assurée, à l'opposé de toute forme d'assistance. Pour la retraite, le principe déjà appliqué dans la fonction publique, la retraite comme salaire continué, a de fait été étendu progressivement à tout le salariat. On ne manquera pas de souligner la gestion démocratique de la SS, où les salariés élus représentaient les 2/3 de ses administrateurs.

Très vite, les attaques se multiplient. L'universalité de la SS ne peut advenir ; de Gaulle, en 1967, instaure la « parité » entre patronat et syndicats pour la gestion, divisant également la SS en trois branches distinctes. Juppé en 1996 l'étatise et son budget est désormais voté par le Parlement. C'est l'objet du PLFSS1, adopté en 2022 grâce au 49-3... et qui pourrait bien servir de support en 2023 pour entériner... la retraite à 65 ans !

Totalement hors sol et les yeux rivés sur le XIX^e siècle, l'actuel pouvoir tente d'éradiquer cet édifice solidaire, qu'actives et actifs, jeunes et retraité·e·s souhaitent conforter et élargir. Car toutes et tous ont compris que le XXI^e siècle devra être celui de la transformation sociale et écologique, celui de la Sécurité sociale à 100 % et de la retraite à 60 ans, celui du plein emploi véritable.

Josiane Dragoni

Stage « Je prépare ma retraite », le 23 mars au local du SNES

La préparation sereine de son départ en retraite est facilitée par l'accompagnement syndical : connaître les règles en vigueur, le mode de calcul, les bonifications, comprendre son relevé de carrière, identifier et faire valoir ses droits, choisir la meilleure date de départ, se familiariser avec les procédures de saisie en ligne... tout cela ne s'improvise pas ! Le stage s'adresse aux collègues qui envisagent de prendre leur retraite dans un délai de un à quatre ans environ, sachant que pour l'Éducation Nationale la demande doit se faire idéalement un an avant la date de départ souhaitée (soit à partir de mars 2024). Le stage se déroule en deux temps : une partie collective et une partie où sont abordées les questions individuelles. Ce stage est aussi l'occasion de rappeler que les retraité·e·s sont des syndiqué·e·s comme les autres et que le militantisme continue après l'activité professionnelle : les retraité·e·s du SNES-FSU portent des revendications spécifiques et participent à celles des acti·f·ve·s ! Inscrivez-vous auprès du S3 et déposez votre autorisation d'absence pour formation syndicale au plus tard le 23 février, autrement dit avant les vacances d'hiver.

AS

RDV le 19 janvier

Les retraité·e·s sont invité·e·s à se retrouver au siège du SNES à Marseille le jeudi 19 janvier à 14H30.

Ordre du jour :

- actualité
- mobilisations
- galette des militant·e·s





Stages du 2^e trimestre

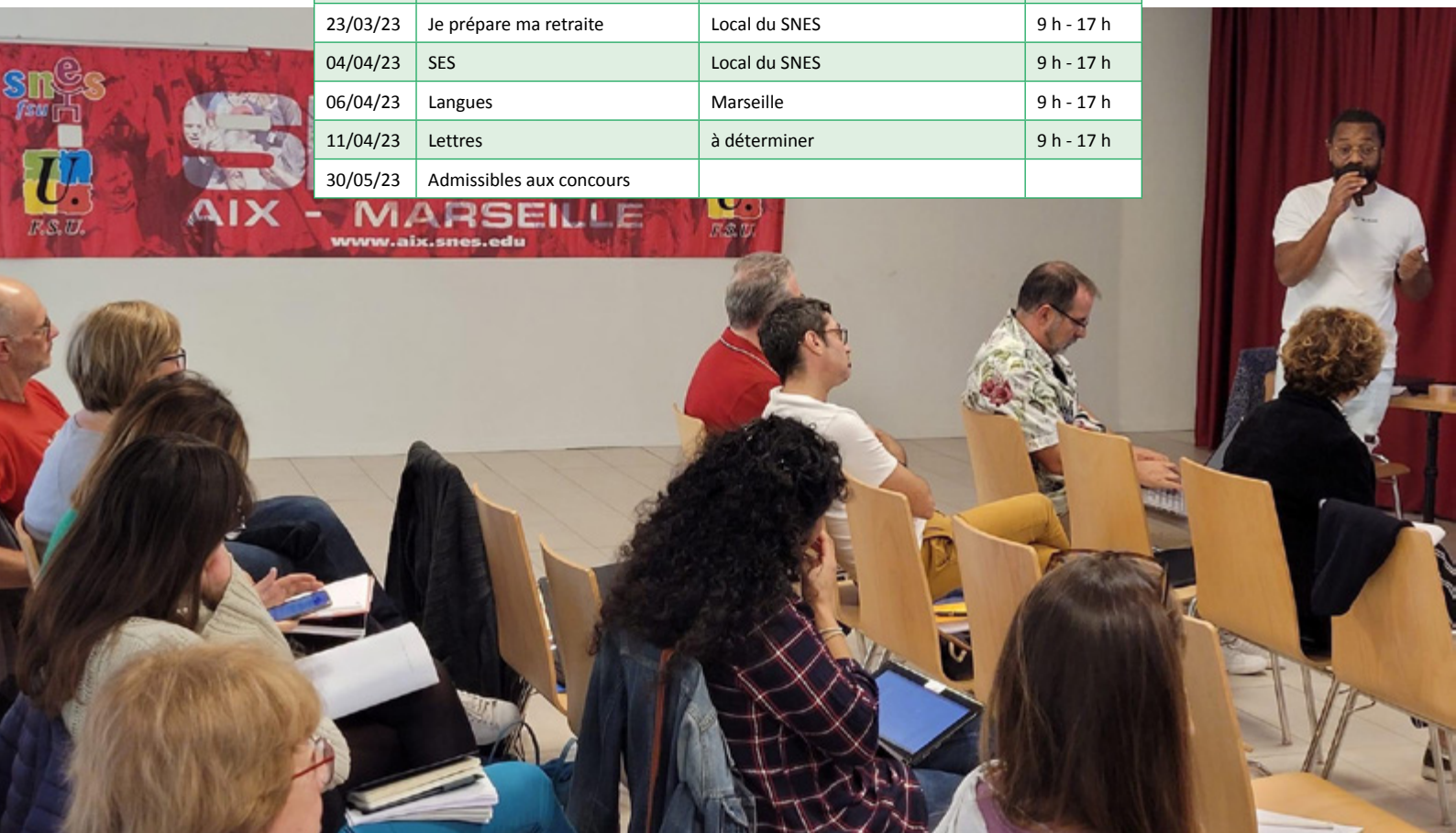
Stages : des temps forts de la vie syndicale.

Tout agent de la Fonction publique d'État (titulaire, stagiaire ou non-titulaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec maintien du traitement. Nous sommes trop nombreux à ne pas utiliser pleinement ce droit qui permet pourtant d'échanger, de confronter des expériences et surtout de faire vivre une pensée collective. Le SNES-FSU Aix-Marseille

vous propose, dans les mois qui viennent, des stages disciplinaires (mathématiques, HG, Lettres, SES, Langues) afin de réfléchir à nos enseignements et aux contenus que nous enseignons. Les stages lycée et collège permettront de réfléchir à l'unité du second degré. Qualifié, de façon méprisante, « d'homme malade du système scolaire », le collège unique a pourtant accompagné la démocratisation scolaire des années 70-80.

Les stages catégoriels (AED, CPE, Prof doc) permettent de revenir plus spécifiquement sur nos droits et obligations de service, les difficultés que l'on rencontre sur le terrain mais aussi les revendications que nous pouvons construire collectivement. Nous proposons également un stage « je prépare ma retraite ».

Date	Stage	Lieu	Durée
12/01/23	Lycée	lycée Honoré Daumier (Marseille)	9 h - 17 h
19/01/23	Mathématiques	Lycée Saint-Charles (Marseille)	9 h - 17 h
24/01/23	Histoire-Géographie	Lycée Saint-Charles (Marseille)	9 h - 17 h
26/01/23	Collège	collège Vieux-Port (Marseille)	9 h - 17 h
09/02/23	Professeur-e-s documentalistes	local du SNES (Marseille)	9 h - 17 h
28/02/23	Egalité professionnelle	Lycée Saint-Charles (Marseille)	9 h - 17 h
16/03/23	AED	Local du SNES (Marseille)	9 h - 17 h
21/03/23	CPE	Local du SNES	9 h - 17 h
23/03/23	Je prépare ma retraite	Local du SNES	9 h - 17 h
04/04/23	SES	Local du SNES	9 h - 17 h
06/04/23	Langues	Marseille	9 h - 17 h
11/04/23	Lettres	à déterminer	9 h - 17 h
30/05/23	Admissibles aux concours		



Publication du SNES-FSU Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille
Tél : 04 91 13 62 81/82 - s3aix@snes.edu
Directrice de publication : Marion Chopinet
Comité de rédaction : Annie Sandamiani, Maria Ignacio et Ramadan Aboudou
Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex
Périodique inscrit CPPAP 0722 S 05476
Dépôt légal : 27 juillet 2020 - ISSN 0395-384X - Tiré à 4000 exemplaires